

Projet 2024-2026 d'établissement

**STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
Espace les Pitchounets**

.....

.....

PERNES-LES-FONTAINES

Projet d'établissement

Editorial

I LE PROJET SOCIAL

I.1 Le territoire

- I.1 Situation géographique
- 1.2 Accès et transport
- 1.3 Histoire
- 1.4 Urbanisme
- 1.5 Les équipements et loisirs de plein air
- 1.6 Une ville labellisée
- 1.7 La population
- 1.8 Vie économique

I.2 L'analyse de l'offre de service existante

- 1.2.1 Historique et gouvernance
- 1.2.2 L'Organisation des Acteurs Publics de la Petite Enfance

I.3 Les orientations sociales de l'offre d'accueil

- 1.3.1 Développer et optimiser l'offre d'accueil
- 1.3.2 Développer la qualité de l'accueil
- 1.3.3 Mettre l'enfant au centre du projet éducatif
- 1.3.4 Favoriser la formation et le développement des compétences des professionnels de la petite enfance

2

II LE PROJET ÉDUCATIF

II.1 Pourquoi un projet éducatif ?

II.2 Présentation de la structure

II.3 Les prestations d'accueil proposées

II.4 Les objectifs du projet éducatif au sein de la structure

III LE PROJET D'ACCUEIL

III.1 Les prestations d'accueil et modalités de la vie au quotidien

III.2 Le personnel

III.3 Les Familles

III.4 Les intervenants extérieurs

III.5 Le déroulé de la période familiarisation

III.6 Les besoins au quotidien du jeune enfant

Conclusion



Un engagement pour l'avenir

Projet d'établissement "Espace Les Pitchounets",
un outil pour un premier lieu de vie sociale bienveillant

Document travaillé en parfaite collaboration avec les équipes de la crèche « Espace les Pitchounets », le projet d'établissement se veut être une méthode qui donne du sens à toutes et tous.

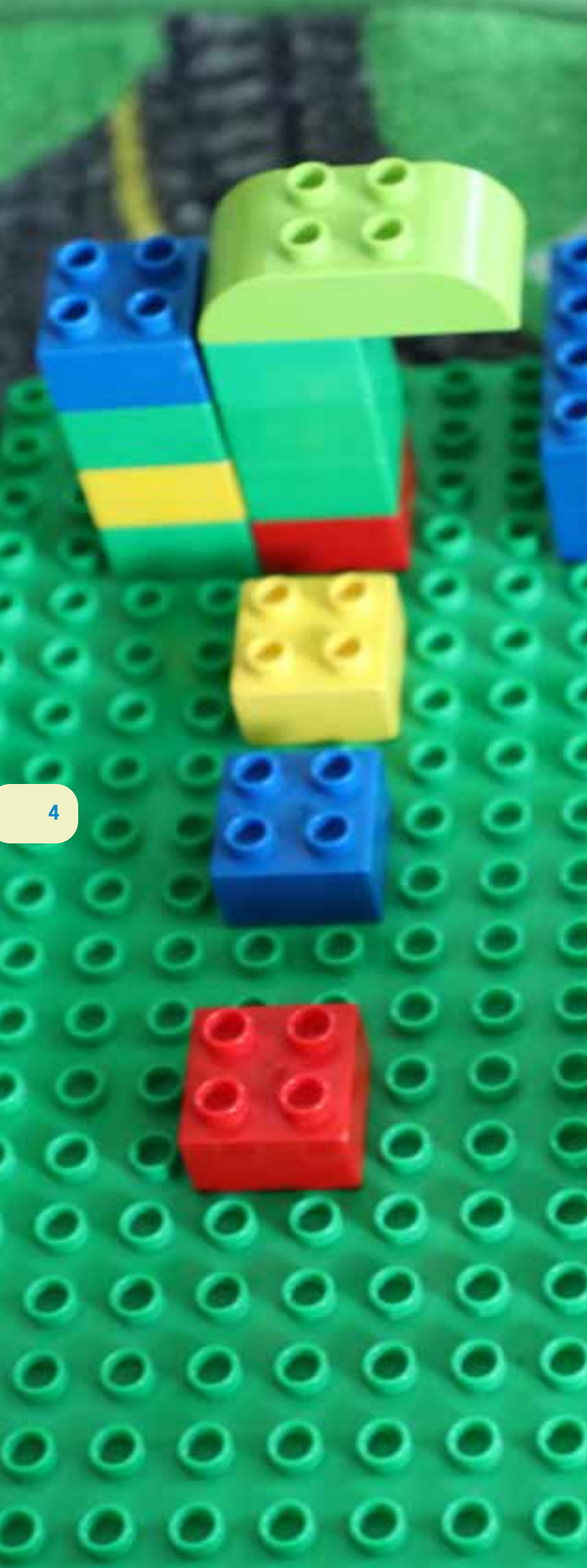
Offrir un accueil de qualité pour l'enfant, l'accompagner dans son développement au quotidien et dans son épanouissement, sont les priorités des élus et de l'équipe de la crèche municipale.

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe, un guide de travail, un outil d'information pour les différents acteurs de la Petite Enfance : les parents, les personnels, les institutions et les partenaires, mettant en avant à la fois les valeurs, les attitudes éducatives et sociales.

Ainsi nous avons voulu que « l'Espace les Pitchounets » soit un vrai premier lieu de vie pour les enfants.

Bien à vous.

Didier Carle
Maire de Pernes-les-Fontaines



Le projet d' Etablissement

Est une réflexion vivante sur les pratiques professionnelles pour transmettre et pérenniser une approche spécifique de l'accueil du jeune enfant au sein de l'Espace les Pitchounets. Il se compose de trois parties bien distinctes :

I - Le projet social

Il inscrit la structure dans son environnement social et économique. Le projet social s'élabore à partir de données chiffrées recueillies auprès de l'Insee, de la commune d'implantation, du Relais Petite Enfance, de la Caf..., mais aussi à partir de la pratique quotidienne des professionnels auprès des familles et du recueil de leurs demandes et besoins.

II - Le projet éducatif

Il présente les grandes finalités éducatives mises en place par la structure pour l'accueil des enfants et assurer leurs soins, leur développement, leur éveil et leur bien-être. C'est à partir du projet éducatif que l'équipe définit son projet d'accueil.

III - Le projet d'accueil

Il représente la partie opérationnelle du projet éducatif. Il décline les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs éducatifs.



I. Le projet social



6.

I. 1

Le territoire

3.1 Situation géographique

La commune de PERNES-LES-FONTAINES est située au sud du MONT VENTOUX, dans la plaine au pied des MONTS DE VAUCLUSE, entre CARPENTRAS et L'ISLE-SUR-LA-SORGUE.

La commune appartient à l'arrondissement de CARPENTRAS, au canton de PERNES LES FONTAINES dont elle est le Chef-lieu et à la Communauté d'Agglomération « LES SORGUES DU COMTAT » regroupant également les communes de Monteux, Althen des Paluds, Sorgues et Bédarrides. La surface communale totale représente 5 112 h.



3.2 Accès et transports

- Au Nord-Est, la route départementale 1 en direction de MAZAN.
- Au Nord-Ouest, la route départementale 938 en direction de CARPENTRAS. Celle-ci s'éloigne vers le sud-est en direction de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE.
- Au sud-ouest, la route départementale 28 ou route d'AVIGNON.
- L'autoroute la plus proche est l'autoroute A7 par la sortie Avignon Nord.
- Avignon TGV, Marseille Aéroport et Paris TGV.



3.3. Histoire

Pernes-les-Fontaines, au coeur de la Provence, fut la capitale du Comtat Venaissin jusqu'en 1320. Au carrefour des civilisations, Pernes est née de conquêtes gallo-romaines et fut prospère et fière, de l'effervescence moyenâgeuse à sa réunification à la République Française en 1791. De son histoire glorieuse, la ville a conservé un extraordinaire patrimoine - 26 monuments classés ou inscrits, 41 fontaines publiques, remparts et portes du 14e et 16e entourent magnifiquement la ville, une église romane, l'ancien château des comtes de Toulouse, la Tour Ferrande et ses fresques du 13e, une halle couverte, des hôtels particuliers... qui ont contribué à donner à la ville de Pernes-les-Fontaines, le nom de « Pernes, la Perle du Comtat ».

3.4 Urbanisme

La Commune de Pernes-les-Fontaines a approuvé son Plan Local d'Urbanisme en décembre 2016. L'un des principaux objectifs Plan Local d'Urbanisme est de structurer et maîtriser le développement urbain futur en intégrant les objectifs de mixité des fonctions urbaines et de mixité sociale du logement, de préservation du cadre de vie et de création de nouvelles zones d'activités, dans un souci d'équilibrer l'évolution démographique avec le développement des structures publiques et le développement de l'emploi.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), consistant à justifier les choix retenus, fixe des objectifs en matière de population nouvelle, de création de logements et de consommation foncière. Il prévoit donc, au travers d'un développement de l'habitat respectueux du foncier et des formes urbaines, d'engager le rééquilibrage du parc de logement actuel en fixant un objectif de 30% de logements sociaux au sein des nouveaux quartiers. Ainsi, pour la période de 2021 à 2023, le nombre de logements individuels et collectifs autorisés s'élève à 260 et 77 logements sont en cours d'étude. La commune de Pernes-les-Fontaines est également très attentive à la réhabilitation de son centre-ville avec des actions de revitalisation de son centre par la remise sur le marché de logements vacants, l'amélioration des logements et la création de locaux d'activité.

La ville de Pernes-les-Fontaines est dotée d'un riche patrimoine historique, culturel, architectural et naturel. L'importance des bâtiments historiques, la présence de vestiges archéologiques, la coexistence de typologies architecturales en centre-ville, la configuration de son territoire, donnent à la ville ce caractère de lieu unique. Afin de conserver et de protéger ce patrimoine, la Municipalité s'est dotée d'un outil simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur le même territoire communal, à savoir le Site Patrimonial Remarquable.

Pernes-les-Fontaines a été retenue au titre du programme « Petites Villes de demain », qui permet aux villes désignées par les Préfets de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en oeuvre leurs projets de revitalisation. Le programme « Petites Villes de Demain » a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

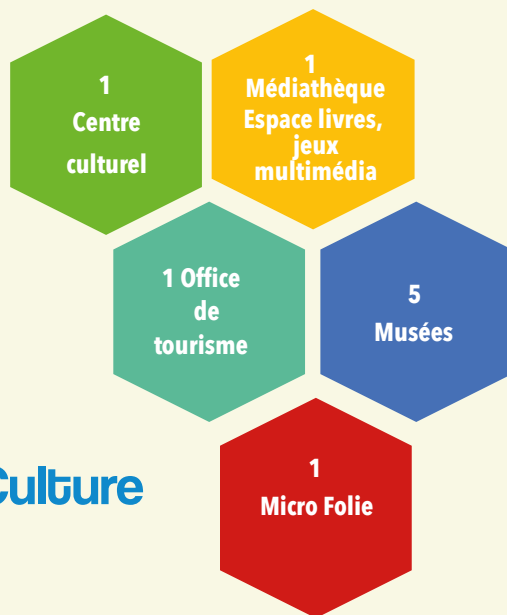


3.5 Les Equipements et loisirs de plein air

Accueil



Culture



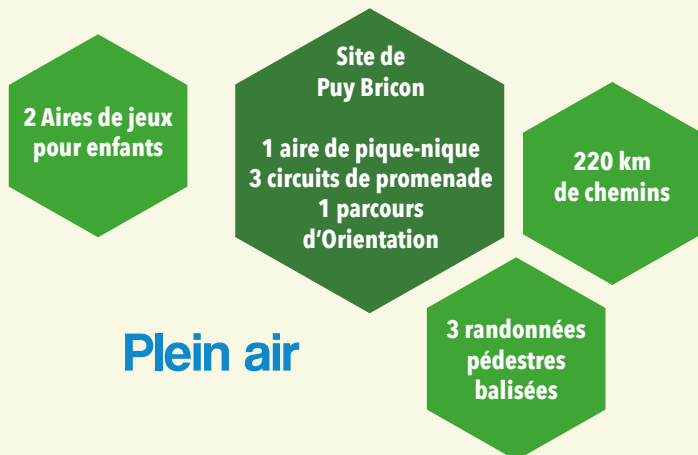
Associations



Sport



Plein air



3.6 Une ville labellisée



Ville Fleurie

Le Comité des «Villes et Villages Fleuris» a décerné 3 fleurs à la ville de Pernes
www.villes-et-villages-fleuris.com



APicité - 3 abeilles

Pernes-les-Fontaines est reconnue « démarche exemplaire » en faveur des pollinisateurs et de la biodiversité. Le label APicité constate des politiques publiques favorables à la préservation de l'abeille et invite par la graduation à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles, des pollinisateurs et de la biodiversité.



Ville et Métiers d'Art

Depuis le 10 décembre 1998, la ville de Pernes-les-Fontaines est labellisée «Ville et Métiers d'Art». Ce label de qualité s'inscrit parfaitement dans l'esprit même de la politique de «qualité de vie» mise en œuvre depuis de longues années par la ville. La commune compte d'ailleurs de nombreux artisans d'art et c'est aussi grâce à eux et à la qualité de leur travail que cette distinction a pu être obtenue. Bien sûr, Pernes fait régulièrement appel à eux pour protéger, restaurer et mettre en valeur les richesses architecturales et artistiques de la ville.
<http://www.vma.asso.fr/>



Ecocert, label en cuisine

Certification de 2 carottes sur 3. Ce label met en avant les qualités de la restauration scolaire et son travail sur l'approvisionnement local, bio, et de saison, le gaspillage et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.



Terre de Jeux 2024

Terre de Jeux 2024 est un label qui valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux.



Commune touristique

Le label Commune touristique est accordé aux communes répondants à 3 critères principaux : disposer d'un Office de Tourisme classé, organiser des animations dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif et disposer d'une capacité d'hébergement suffisante par rapport à la population permanente (4,5% pour Pernes-les-Fontaines).



Plus Beaux Détours France

Le réseau des Plus Beaux Détours de France promeut une centaine de communes françaises réparties dans toutes les régions de France. Les communes sélectionnées pour faire partie du réseau répondent à des critères précis qui garantissent au touriste l'intérêt d'un détour pour rejoindre cette destination. Un guide est édité chaque année en collaboration avec la société Michelin.



Ville et territoire Vélotouristiques

Le label « Ville et Territoire vélotouristiques » est conventionné par la Fédération française de cyclotourisme (FFCT). Il récompense l'engagement de Pernes-les-Fontaines en faveur du tourisme à vélo à travers la mise en place de circuits balisés en vélo, d'un accueil et de services adaptés et de manifestations autour du vélo.
<http://ffct.org/>



4 circuits
parcours vélos

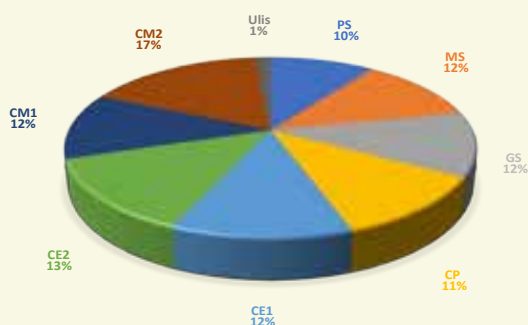
2 parcours
VTT

4
Topo guides

3.7 Population

Répartition des élèves des écoles publiques de Pernes-les-Fontaines et des Valayans

Effectifs / Septembre 2022



10 578

Habitants

Répartition homme/femme

52%

48%

Population par tranche d'âge

0-14 ans	16%
15-19 ans	5%
20-29 ans	9%
30-64 ans	46%
65-74 ans	13%
75 ans et +	11%



1 004

familles

allocataires avec enfants en 2020 (source Caf)

333	1 enfant
525	2 enfants
120	3 enfants
26	4 enfants et +



1 798

foyers

allocataires en 2020 (source Caf)

683	familles biparentales
724	isolées sans enfants
321	monoparentales
70	couples sans enfants

11

En 2019, la part des foyers allocataires à bas revenus (seuil 1096 €) était de 29,6% sur la commune (35% en Vaucluse). Le taux de pauvreté s'établit à 12% contre 19,3% sur le département.



Répartition Socio Professionnelle

98	Agriculteurs	1266	Professions intermédiaires
550	Artisans, Commerçants, Chefs entreprises	1165	Employés
793	Cadres Professions supérieures	801	Ouvriers
		2695	Retraités
		1156	Sans activités

3.8 Vie économique

500

Entreprises Professions libérales

dont : Professionnels de santé,
commerçants, artisans, entreprises

230

Exploitations agricoles

L'espace agricole occupe 2430 hectares (soit 47,5% de la surface totale) dont 1 900 ha irrigables. Les exploitations font appel majoritairement à des emplois saisonniers.

75

Entreprises

Installées sur la zone d'activités de la Prato sur 22 hectares aménagés permettant l'emploi de 400 personnes

38

Artisans d'art

Dont 22 ateliers dans le centre ville. Joaillerie, céramique, sculpture, horlogerie, linogravure, marqueterie...

La ville a mis en place tout un programme de rénovation et de réhabilitation du centre-ville, permettant entre autres l'installation d'ateliers qui ont généré de l'emploi.

133

Etablissements Commerciaux

dont : commerces avec vitrines, cafés, hôtels, restaurants, prestataires de service, professionnels automobiles



I. 2

Analyse
de l'offre existante

I. 2.1 Historique et gouvernance

En 1981 La Ville de Pernes-Les-Fontaines décide l'ouverture d'une garderie gratuite pour les 2 - 3 ans dans les locaux de l'école Jean Moulin.

En 1989 elle est transférée dans les anciens appartements de fonction des instituteurs de la même école, Avenue de la Croix Couverte.

En 1991 la Ville de Pernes-Les-Fontaines et la Caf signent pour la première fois un contrat enfance. La garderie devient payante et une crèche associative ouvre ses portes, quartier de l'Audifrète.

En 1993 la crèche d'une capacité d'accueil de 35 places est transférée à côté de la garderie. Les locaux sont alors divisés en deux.

En 1996 la garderie municipale devient halte-garderie et accueille les enfants à partir de 2 mois 1/2 (agrément de 20 enfants).

Juin 2001 mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles.

En 2002 la crèche est municipalisée.

Grâce à l'obtention du Fonds d'Investissement Petite Enfance (FIPE), la municipalité engage des travaux de réaménagement et d'extension des bâtiments permettant ainsi une augmentation de la capacité d'accueil :

- 8 places supplémentaires en halte-garderie
- 5 places supplémentaires en crèche.

A partir de 2003, cet espace dénommé « Espace Les Pitchounets » abrite la crèche, la halte-garderie et le Relais Assistantes Maternelles.

En septembre 2003 le multi accueil avec application de la PSU est en vigueur

En septembre 2004 les deux structures d'accueil petite enfance sont regroupées par une seule direction.

Déplacement de la crèche actuelle par la construction d'une nouvelle structure de 75 places afin de répondre aux nouvelles normes en vigueur et à la demande croissante liée à l'évolution de la population. Ouverture prévue en septembre 2026.



I.2.2 L'organisation des Acteurs Publics de la Petite Enfance

Le projet social de l'établissement représente l'opportunité de mieux percevoir les différents acteurs impliqués dans le projet.

Dans la mesure où le projet social définit explicitement les besoins et affirme les fonctions sociales qu'il se propose d'assumer, ce dernier constitue la base pour engager les relations de travail avec un certain nombre de partenaires.

Enfants âgés de 0 à 5 ans révolus

Type d'accueil	Indicateurs 2022
Structure Multi accueil ESPACE LES PITCHOUNETS	Directrice : Infirmière Puéricultrice Nombre de places agréées PMI = 68 Taux d'encadrement : 1 professionnelle pour 5 enfants qui ne marchent pas / 1 professionnelle pour 8 enfants qui marchent Capacité théorique correspondant à l'agrément PMI = 159 852 h (agrément modulé) Nombre d'actes facturés = 116 534 h Nombre d'enfants inscrits = 135 Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEH : 1 Nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté : 36
Accueil individuel par les assistantes maternelles agréées sur Pernes les Fontaines	Nombre d'assistantes maternelles en activité : 37 Dont 3 MAM (7 ASMAT) Nombre de places théoriques auprès des assistantes maternelles indépendantes selon les agréments PMI = 123
Relais Petite Enfance (RPE) couvrant le territoire de : Pernes-les-Fontaines et Althen des Paluds	Nombre de RPE = 1 Emploi concerné (ETP) = 0.80 ETP (0.50 Pernes les Fontaines / 0.30 Althen des Paluds) Nombre de bénéficiaires du CMG ASMAT = 165
LUDOTHEQUE Médiathèque (0-17 ans révolus)	Nombre d'équipement = 1 Amplitude d'ouverture annuelle = 1456 h Visites de moins de 6 ans = 5844
Accueil de Loisirs Extrascolaire GRANDES VACANCES Déclaré SDJES	Nombre de places déclarées SDJES Moins de 6 ans : • Juillet : 72 Moyenne d'enfants/j : 50 • Aout : 72 Moyenne d'enfants/j : 28 Nombre d'enfants inscrits : 108
Accueil de Loisirs Extrascolaire PETITES VACANCES Déclaré SDJES	Nombre de places déclarées SDJES Moins de 6 ans : • Hiver : 48 Moyenne d'enfants/j : 37 • Printemps : 48 Moyenne d'enfants/j : 35 • Toussaint : 56 Moyenne d'enfants/j : 45 Nombre d'enfants inscrits : 106
Accueil de Loisirs Périscolaire MATIN et SOIR Déclaré SDJES	Nombre de places déclarées SDJES Moins de 6 ans : Ecole Jean Moulin : 41 Moyenne d'enfants/jour matin : 30 soir : 16 Ecole Louis Giraud : 14 Moyenne d'enfants/jour matin : 9 soir : 6 Marie Mauron : 14 Moyenne d'enfants/jour matin : 13 soir : 7 Ecole Les Valayans : 14 Moyenne d'enfants/jour matin : 9 soir : 8
Accueil de Loisirs Périscolaire MERCREDI Déclaré SDJES	Nombre de places déclarées SDJES Moins de 6 ans : • Mercredi : 60 Moyenne d'enfants/j : 41

Etablissement publics et privés : Rentrée scolaire 2023

Type d'accueil	Indicateurs 2022
Etablissements scolaires 3 - 16 ans	Ecole Marie Mauron : <ul style="list-style-type: none">• 74 élèves maternelles• 104 élèves élémentaires
	Ecole Louis Giraud <ul style="list-style-type: none">• 46 élèves maternelles• 89 élèves élémentaires
	Ecole Maternelle Jean Moulin <ul style="list-style-type: none">• 117 élèves maternelles
	Ecole Élémentaire Jean Moulin <ul style="list-style-type: none">• 219 élèves élémentaires (Dont 12 élèves en classe ULYS)
	Ecole Les Valayans <ul style="list-style-type: none">• 33 élèves maternelles• 72 élèves élémentaires
	Ecole privée Saint Joseph <ul style="list-style-type: none">• 128 élèves maternelles• 69 élèves élémentaires
	Collège Charles Doche <ul style="list-style-type: none">• 571 élèves

Partenaires de la Petite Enfance

Partenaires institutionnels, garants de la réglementation et des financements :

- PMI : Protection Maternelle et Infantile / Conseil Départemental de Vaucluse
- CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales / Vaucluse
- MSA : Mutualité Sociale Agricole / Alpes, Vaucluse

Partenaires locaux, associés à la création de liens, d'échanges et d'actions entre la Petite Enfance et la vie locale :

- Services municipaux (Médiathèque, Complexe Sportif, Office de Tourisme, etc.)
- Commerçants, artisans, associations, artistes, etc.



I. 3

Les orientations sociales de l'offre d'accueil

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation**
ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

L'offre de service aux familles, et tout particulièrement, l'accueil des jeunes enfants, est aujourd'hui un enjeu central. Cette offre est tout d'abord une réponse apportée aux attentes des parents pour permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle, c'est aussi une réponse aux besoins des jeunes enfants, pour favoriser leur éducation et leur épanouissement.

La ville de Pernes-les-Fontaines a affirmé son engagement au maintien et au développement d'une politique au service des familles en soutenant les 10 principes de la Charte du Jeune Enfant en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

I. 3.1 Développer et optimiser l'offre d'accueil

Pour mieux répondre aux demandes des familles et permettre un plus large choix, la Ville de Pernes-les-Fontaines mise sur la complémentarité des modes d'accueil : accueil collectif et accueil individuel (Assistants maternelles).

Le guichet unique est un lieu d'accueil et d'information qui permet de renseigner les parents sur le fonctionnement de la structure petite enfance, sur les différents modes de gardes existants sur le territoire, d'informer sur les tarifs, les aides et procéder à une préinscription pour l'accueil régulier.

La mise en place d'un guichet unique contribue à l'amélioration du service petite enfance.

Cette porte d'entrée unique permet l'écoute, la prise en compte des besoins, la présentation de la structure et traite l'ensemble des pré-inscriptions pour préparer les admissions qui sont présentées en commission d'attribution.

Ce service offre également la possibilité d'inscription en ligne via une interface web. Cette évolution technique évite aux familles de se déplacer plusieurs fois, de fiabiliser les données et d'en faciliter le traitement



Guichet unique

L'accueil Collectif

L'accueil collectif est assuré par un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, agréé par la PMI (Protection Maternel Infantile). Cet accueil joue un rôle essentiel dans la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge.

C'est une étape importante de son développement pour faciliter l'entrée à l'école et l'apprentissage.

Favoriser l'accès à toutes les familles aux places d'accueil, permet de développer les rencontres, de maintenir le lien social, et construire le vivre ensemble sur le territoire.

Deux types d'accueil sont proposés :

- L'accueil occasionnel,
- L'accueil régulier.

L'accueil Individuel

L'accueil individuel est assuré par des Assistants maternels qui détiennent un agrément délivré par la PMI (Protection Maternel et Infantile) lui permettant d'accueillir en toute sécurité votre enfant à son domicile.

Ce type d'accueil sera plus individuel malgré la possibilité pour l'assistant maternel à la vue de son agrément d'accueillir plusieurs enfants.

Cet accueil sera régi par un contrat de travail (parent : particulier/employeur) définissant les conditions d'accueil, le planning, la mensualisation.

Le Relais Petite Enfance accompagne les familles et les Assistants maternels dans toutes les démarches.

L'enjeu pour l'établissement d'accueil du jeune enfant est de faire coexister les différents modes d'accueil, régulier, occasionnel, d'urgence pour répondre aux besoins des familles tout en garantissant, l'épanouissement et la sécurité de l'enfant, conditions du bon développement de l'enfant.

Objectifs :

- proposer un lieu centralisé pour accéder à l'information, individualiser et initier la démarche d'inscription ;
- soutenir la complémentarité des modes d'accueil : accueil collectif et accueil individuel ;
- développer la complémentarité de modalités d'accueil : accueil régulier et accueil occasionnel ;
- permettre à toutes les familles d'accéder aux places d'accueil et favoriser la mixité sociale ;
- permettre l'accueil d'enfant porteur de handicap.

I. 3.2 Développer la qualité de l'accueil

La qualité relationnelle et la coopération entre professionnels et parents, dans une approche prévenante et non normative à l'égard des familles, est un facteur d'épanouissement de l'enfant et de réassurance de ses parents

Les professionnels de la petite enfance sont des soutiens à la parentalité dans la collaboration qui se crée autour de l'enfant. Ces échanges portent sur le quotidien mais aussi sur des questions plus spécifiques liées au développement ou à la relation enfants/parents.

Il est primordial que l'ensemble des structures petite enfance soit de véritables relais à la parentalité et apporte une première réponse adaptée aux besoins. Elles sont aussi des relais d'informations sur des thèmes sensibles liées à l'éducation ou la santé des enfants comme la vaccination, l'équilibre alimentaire, la surexposition aux écrans, etc...

Objectifs :

- proposer des temps de rencontre individuels et collectifs ;
- soutenir la parentalité ;
- promouvoir l'éveil culturel et artistique ;
- garantir la qualité de l'alimentation ;
- intégrer les critères de développement durable et les pratiques écoresponsables.



I. 3.3 Mettre l'enfant au centre du projet éducatif

La qualité des conditions d'accueil et d'accompagnement de l'enfant contribue à son éveil, son développement, la construction de sa relation aux autres et à son environnement. La structure s'est fixée pour objectif de créer les conditions d'accueil permettant de répondre aux besoins de chacun et d'assurer leur bien être affectif, dans un lieu sécurisé.

L'adulte va veiller par sa présence au bien-être de l'enfant, l'accompagner dans les différentes situations vécues. Mais aussi, l'encourager à grandir, à gagner en autonomie et en confiance en créant les conditions favorables à l'exploration et à la découverte.

Au-delà de l'espace adapté et de la qualité professionnelle de l'équipe, il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance avec les parents qui sera bénéfique à l'enfant et facilitera la séparation nécessaire, qu'elle soit souhaitée ou subie.

Objectifs :

- proposer un cadre d'accueil adapté et sécurisant ;
- respecter les rythmes et les besoins de l'enfant et favoriser l'autonomie ;
- établir une relation de confiance entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent ;
- conduire des activités structurantes pour favoriser l'éveil culturel et la socialisation du jeune enfant ;
- sensibiliser le jeune enfant à la nature ;
- lutter contre les stéréotypes.



I. 3.4 Favoriser la formation et le développement des compétences professionnelles de la petite enfance

L'accompagnement des enfants et des familles est assuré par une équipe de professionnels de la Petite Enfance :

- éducateurs de jeunes enfants,
- auxiliaires de puériculture,
- animateurs spécialisés de la petite enfance
- infirmière puéricultrice
- infirmière
- agents techniques de la Petite Enfance.

La complémentarité des interventions, l'implication et respect du rôle de chacun, sont la clé d'un accueil de qualité. Pour entretenir et maintenir cette qualité, il est indispensable de travailler en continu sur la formation et la professionnalisation des équipes.

Objectifs :

- les formations individuelles,
- les formations collectives,
- l'analyse des pratiques professionnelles.





II. Le projet éducatif



II. 1

Pourquoi un projet éducatif ?

Le projet éducatif est un document qui exprime les valeurs éducatives que s'est fixé la structure pour garantir à l'enfant et sa famille, un accueil de qualité, accessible à tous.

Le projet éducatif est porteur des finalités et traduit une affirmation de la place de l'enfant, de ses besoins à partir desquels sont envisagées la présence et l'action des adultes.

Il s'appuie sur les valeurs et les connaissances actuelles des besoins et du développement des jeunes enfants.

Il est destiné aussi bien aux parents, qu'aux professionnels de la petite enfance, qu'aux stagiaires et à toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement de la crèche.

Jamais figé, le projet éducatif évolue et s'enrichit au quotidien. Il tient compte des pratiques et des demandes particulières des parents. Cela s'inscrit dans la démarche de la structure, d'être un vrai relais de la parentalité.

De l'ensemble des réflexions et du travail collaboratif ont émergé 5 axes :

**Assurer la sécurité
physique et affective**

**Respecter
l'individualité
au sein du groupe**

L'enfant

**Stimuler l'intérêt,
découvrir le monde
et sensibiliser au
partage**

**Favoriser la place
des parents
et faciliter la
coéducation**

**S'engager
dans l'environnement
et la lutte contre
le réchauffement
climatique**



II. 2

Présentation de la structure

27

L'espace des « Pitchounets » est une structure municipale qui fait partie du Pôle Education Enfance de la Ville de Pernes-Les-Fontaines.

Son agrément est de 68 places et accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

Quatre sections bien distinctes se répartissent par tranche d'âge sur un espace total de 435 m².



II. 3

Les prestations d'accueil proposées

Ces dernières années, la composition des familles a changé, diminution de la taille des ménages, augmentation des familles monoparentales, familles recomposées, et leurs situations évoluent, périodes de recherche d'emploi, emplois occasionnels, saisonniers, etc...

La structure doit s'adapter aux besoins de ces nouvelles structures familiales en proposant différents modes d'accueil. Dans ce contexte, l'accueil occasionnel est un mode de prise en charge adapté qui permet de faire des démarches (recherche d'emploi, démarches administratives, médicales, etc...) ou de consacrer du temps à des activités (sportives, s'occuper de la fratrie, etc...). Il permet aux parents de « souffler », c'est un relais qui permet parfois de prévenir le « burn-out parental » et préserver l'équilibre familial en améliorant la relation parents-enfants.

Trois types d'accueils sont proposés aux familles :

- l'accueil régulier,
- l'accueil occasionnel,
- l'accueil d'urgence.

• L'accueil régulier

L'accueil est régulier lorsque les besoins d'accueil sont connus à l'avance et récurrents. Il est destiné aux parents qui souhaitent que leur enfant fréquente l'établissement régulièrement selon un planning établi, à temps plein ou à temps partiel.

Les places d'accueils réguliers sont accordées lors de la commission d'attribution, qui a lieu deux fois par an (des commissions supplémentaires peuvent avoir lieu en fonction des places qui se libèrent dans l'année).

Un contrat est alors établi entre la famille et la Ville de Pernes-Les-Fontaines, stipulant les jours de la semaine et horaires de présence de l'enfant. La famille s'engage à respecter le temps d'accueil prévu au contrat.

• L'accueil occasionnel

Contrairement à l'accueil régulier, l'accueil occasionnel n'est pas soumis à un contrat. Les places sont attribuées en fonction des créneaux non occupés par les accueils réguliers. Les familles contactent la structure pour connaître les disponibilités et réservent en fonction des possibilités. Les familles peuvent être inscrites sur liste d'attente pour être contactées par l'établissement si un créneau se libère.

Ce type d'accueil peut correspondre à différents besoins. Il est tout indiqué pour un enfant qui aurait besoin de se familiariser avec la collectivité, pour permettre à un parent de se dégager du temps pour un besoin ponctuel ou tout simplement s'octroyer du temps pour soi.

Cette offre d'accueil complémentaire permet d'optimiser l'occupation de la structure collective en proposant aux familles, du temps d'accueil (quelques heures, quelques demi-journées, quelques journées, quelques mois...) un mode de garde qui s'adapte au plus juste de leurs besoins.

En effet, l'accueil occasionnel est un mode de prise en charge adapté qui permet de faire des démarches (recherche d'emploi, démarches administratives, médicales, etc...) ou de consacrer du temps à des activités (sportives, s'occuper de la fratrie, etc...). Il permet aux parents de « souffler », c'est un relais qui permet parfois de prévenir le « burnout parental » et préserver l'équilibre familial en améliorant la relation parents-enfants.

• L'accueil d'urgence

L'accueil est dit d'urgence lorsque les besoins ne peuvent pas être anticipés (reprise impromptue d'une activité professionnelle, arrêt maladie non prévu de l'assistance maternelle, événement familial imprévu, accueil à la demande des services sociaux...). Il s'agit d'un accueil exceptionnel sur une durée limitée. Cet accueil va permettre à la famille d'avoir un temps supplémentaire pour trouver une solution de garde si nécessaire. Une place en accueil d'urgence n'implique pas automatiquement une place en accueil régulier.

La Directrice se réserve le droit d'apprécier le caractère urgent de la situation.

L'enjeu pour l'établissement d'accueil du jeune enfant est de faire coexister les différents modes d'accueil, régulier, occasionnel, d'urgence pour répondre aux besoins des familles tout en garantissant, l'épanouissement et la sécurité de l'enfant, conditions du bon développement de l'enfant.





II. 4

Les objectifs du projet éducatif au sein de la structure

2.4.1 Développer la qualité de l'accueil

• Proposer des temps de rencontre individuels et collectifs

Une fois l'enfant inscrit, les parents ont la possibilité d'être reçus individuellement par la Directrice de la structure. Ces temps de rencontre permettent de mieux comprendre les interrogations et/ou problématiques et ainsi trouver ensemble les réponses les plus adaptées à la demande spécifique de chaque famille, ou simplement d'échanger sur l'évolution de l'enfant.

Pour accompagner et répondre au mieux aux besoins des familles, un référent est désigné pour chaque nouvel enfant au moment de son intégration dans la structure. Ce référent est chargé de suivre particulièrement l'évolution de l'enfant et sa bonne adaptation au mode de fonctionnement collectif. Il devient l'interlocuteur privilégié pour la famille pendant cette période.

L'enfant est rassuré en voyant qu'il y a une communication de qualité entre tous les adultes qui l'entourent. Si les parents se sentent en confiance avec les professionnels qui accueillent au quotidien leur enfant, ils peuvent discuter plus ouvertement. Ce sera l'occasion de parler de la vie à la maison, des problèmes qu'ils rencontrent, des astuces qu'ils ont trouvées, des préférences de l'enfant, etc...

Ponctuellement, des moments festifs sont organisés par la crèche à l'occasion d'évènements spécifiques afin de réunir les enfants, parents et professionnels, etc... Des ateliers, conférence, café-parents sont à développer au sein de la structure afin de renforcer les échanges avec les familles.

• Soutenir et accompagner la parentalité

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

Les professionnels veillent à garantir le bon développement de l'enfant, sa sécurité physique, affective et morale. Être en confiance avec les familles est un élément indispensable à penser pour le soutien à la parentalité en crèche. Les échanges portent sur le quotidien mais aussi sur des questions plus spécifiques liées au développement ou à la relation enfants/parents. Il est primordial que l'ensemble des structures petite enfance soit de véritables relais à la parentalité et apporte une première réponse adaptée aux besoins. Ils sont aussi des relais d'informations sur des thèmes sensibles liées à l'éducation ou la santé des enfants comme la vaccination, l'équilibre alimentaire, la surexposition aux écrans etc...

L'accueil collectif joue un rôle essentiel dans la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge. C'est une étape importante de son développement pour faciliter l'entrée à l'école et l'apprentissage. Favoriser l'accès à toutes les familles aux places d'accueil, permet de développer les rencontres, de maintenir le lien social, et construire le vivre ensemble sur le territoire.

Le parent est le premier éducateur de l'enfant. C'est lui qui fait les choix concernant son éducation. Il fait partie intégrante de sa vie. Même si certains enfants passent beaucoup de temps auprès des professionnels de la crèche la parole des familles doit toujours être prise en compte. Le but est d'être dans une démarche co-éducative, en prenant toujours en compte le parent.

• Garantir la qualité de l'alimentation

Le temps du repas est un moment important, pour s'éveiller au goût, découvrir de nouveaux aliments, développer sa motricité et partager. Le repas doit se concevoir comme un moment convivial où l'adulte est là pour conseiller l'enfant, lui présenter les préparations et les aliments, et le guider vers son autonomie.

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale et sont livrés en liaison chaude. Le cahier des charges est élaboré avec l'appui du service restauration scolaire et la direction de la crèche pour définir au mieux les besoins et les attentes en matière de qualité et de sécurité alimentaire. Une attention particulière est portée sur l'origine des produits, la saisonnalité et l'introduction des produits biologiques dans les menus.



• Intégrer les critères de développement durable et les pratiques écoresponsables

La priorité du personnel de crèche est d'accueillir les enfants dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et d'épanouissement. La pratique écoresponsable fait appel au bon sens des professionnels, veiller à la bonne utilisation de l'énergie, à la qualité et la quantité des produits d'entretien et d'hygiène utilisés, limiter les déchets, recycler certains objets pour les activités etc...

Pour aller plus loin, une fois cette dynamique enclenchée, elle permet d'engager la structure dans une démarche de développement durable et d'impliquer dans ce changement de pratique, les familles, les institutions et les fournisseurs.

• Proposer un cadre d'accueil adapté et sécurisant

L'enfant ne peut évoluer que s'il se sent en sécurité et en confiance. Ainsi l'équipe sera à l'écoute de l'enfant afin de lui proposer un environnement sécurisant pour qu'il puisse développer ses capacités personnelles.



• Aménager l'espace

L'aménagement des espaces est réfléchi afin de créer des repères spatiaux. Ils sont différents selon les âges et le développement de chaque enfant.

Le but étant de permettre une circulation libre en fonction des besoins et de garantir une sécurité physique.

L'espace est pensé pour que les enfants puissent s'asseoir, ramper, bouger en toute sécurité.

L'aménagement de l'espace est conçu de sorte que les expériences sensorielles indispensables au bon développement des tout-petits aient lieu en toute liberté et en toute sécurité.

Tapis, transat, nid douillet, et éclairage sont donc arrangés pour créer une atmosphère paisible.

Les meubles sont aussi placés de façon à créer des repères dans l'espace et différentes ambiances peuvent être créées au sein d'un même lieu de vie. Ainsi les enfants peuvent choisir de s'installer au calme, ou prendre part à la vie de groupe.

Les espaces sont aménagés aux besoins des enfants et aux exigences de sécurité. C'est un cadre rassurant qui permet à l'équipe pédagogique d'accueillir le parent et l'enfant et d'accompagner l'enfant tout au long des étapes de la journée.

• Sécurité affective

La sécurité affective est un lien qui se construit avec le temps, dans l'attention et la régularité.

C'est à travers la sécurité affective qu'un enfant trouvera la force de s'élever et de grandir, de développer la confiance en soi. La sécurité affective se traduit par une présence rassurante des professionnels. L'enfant se sent alors exister au travers des paroles, d'un regard bienveillant et fiable mais également dans les limites qui lui sont données.



- **Accompagner chaque enfant dans la socialisation**

Dès ses premiers mois, l'enfant découvre son environnement et la vie en société. Il s'intègre à la vie sociale et intériorise les différents éléments de la culture dans laquelle il grandit (les codes, valeurs, les règles de conduite...).

C'est ce que l'on appelle « la socialisation ».

Les adultes jouent un rôle majeur. Accompagner un jeune enfant dans sa socialisation, c'est favoriser des rencontres adulte-enfant individualisées et individualisantes... dans un lieu collectif.

Les travaux des neurosciences viennent confirmer l'intérêt précoce du jeune enfant pour les autres comme dans ses comportements d'imitation lorsqu'il intègre des actions d'un autre dans sa propre activité ainsi que ces capacités précoces d'empathie comme lorsqu'un enfant apporte son doudou à un autre pour lui procurer du réconfort.

« Prendre en compte l'autre, sans renoncer à être soi ».

- **Permettre l'accueil d'enfant porteur de handicap**

Parallèlement, en lien avec la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, et les décrets petite enfance, la structure concourt à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

L'accueil des enfants en situation de handicap requiert dans certains cas du personnel supplémentaire et la formation des professionnels pour s'adapter aux besoins spécifiques liés au handicap.

L'accompagnement des jeunes enfants porteur d'un handicap nécessite de mettre en place des temps de concertation avec les partenaires. Dans ce cadre le soutien de la CAF à travers le Bonus « inclusion handicap » devrait permettre de créer les conditions d'accueil favorables pour les enfants.

II. 4.2 Mettre l'enfant au centre du projet éducatif



• Promouvoir l'éveil culturel et artistique et conduire des activités structurantes

La sensibilisation et la pratique d'activités culturelles et artistiques dès le plus jeune âge, est source de découverte et favorise le développement des compétences de l'enfant. Elle nourrit également les professionnels de la petite enfance qui l'accompagnent, leur permettant ainsi d'enrichir leurs pratiques et de sortir de la routine qui s'installe parfois au quotidien.

Les activités d'éveil culturels et artistiques sont reconnues comme facteur de développement de l'enfant. Elles permettent d'enrichir et de diversifier les expressions émotives du jeune enfant, et lui offrir dès la fin de la première année, des capacités nouvelles d'exploration du monde.

La poursuite d'un projet de développement de l'éveil artistique et culturel, doit permettre d'intégrer cette approche comme socle des projets pédagogiques autour de 3 axes :

- favoriser la proposition d'éveil musical, d'éveil artistique, créatif, au travers d'ateliers ou de résidences d'artistes dans les structures ;
- proposer aux enfants et aux parents d'assister à des spectacles adaptés aux tout petits pour développer leur capacité d'observation et les amener à être « un spectateur attentif » ;
- développer les compétences des professionnels de la structure en les formant à l'accompagnement de ces ateliers créatifs.

A travers des projets artistiques, les professionnels s'efforcent au quotidien à répondre à ces objectifs. En offrant aux jeunes enfants ces espaces d'éveil culturel et artistique, la crèche contribue à réduire, dès la petite enfance, les inégalités et participe à sensibiliser les familles sur l'intérêt de cette démarche. Ces moments d'éveil à la culture sont de réels atouts pour le développement des enfants.

De la même façon, les expériences motrices contribuent à son développement, sa construction psychique et sociale. Aussi pour assurer un bon développement psychomoteur de l'enfant et l'aider à trouver un équilibre corporel et psychique, diverses occasions lui sont données au travers d'une organisation de l'environnement, l'aménagement d'espaces dédiés, la mise à disposition de matériel. Ces expériences peuvent se conduire à travers des jeux libres ou initiés par l'adulte pour apprendre, partager, découvrir.

• Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant et favoriser l'autonomie

L'importance accordée au rythme individuel lors des repas, des siestes, des temps d'éveil, contribue au respect de l'enfant dans sa singularité.

Le respect de son développement global et de l'apprentissage des acquisitions évite qu'il se retrouve en difficulté s'il n'en a pas les capacités.

L'accompagnement de l'enfant dans la socialisation à son rythme est l'objectif des équipes. Les enfants apprennent à vivre ensemble, à respecter l'autre (enfant et adulte). L'adulte accompagne la rencontre sans forcément intervenir lors d'échanges plus ou moins conflictuels. L'observation du professionnel est importante pour évaluer une intervention constructive

L'équipe s'engage à ne porter aucun jugement, elle reconnaît l'importance du langage et des mots adressés aux jeunes enfants.

L'équipe est particulièrement attentive à mettre des mots sur les actes de la vie quotidienne, les expériences nouvelles et la relation avec l'adulte et les autres enfants. Par le langage, la professionnelle accompagne l'enfant dans ses découvertes et suscite sa curiosité. Elle valorise ses acquisitions, lui offre un regard bienveillant. Elle laisse une place à l'échange avec l'enfant pour qu'il puisse à son tour s'exprimer et développer son propre langage. Ces attitudes professionnelles participent, entre autres, à la construction de l'estime de soi chez l'enfant.

Chaque enfant évolue différemment, ses intérêts varient au fil de ses acquisitions et de ses découvertes. Le respecter, c'est lui faire confiance dans ses expérimentations en le soutenant tout en s'assurant de sa sécurité.

Le respect du rythme de chacun, se traduit dans tous les moments de la journée, accueil, sieste, repas, jeux dirigés ou libres, etc...

• Lutter contre les stéréotypes



Les stéréotypes de genre sont bien ancrés dans les comportements et dans la société et ce, dès l'âge de la crèche. Et pourtant les neurosciences le confirment, il y a peu de déterminisme biologique dans cette affaire de genre : peu d'inné et beaucoup d'acquis. Pour instaurer l'égalité et lutter contre ces stéréotypes dès le plus jeune âge, les structures de la petite enfance ont un rôle central à jouer.

Il s'agit de rester vigilant à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes liés au sexe de l'enfant, qui induiraient alors des comportements différents à adopter. Les professionnels encouragent donc les enfants peu importe leur sexe, à aller vers les activités et jeux qui suscitent leur intérêt, sans jamais les freiner.

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre.

Le personnel de crèche joue un rôle très important dans l'atténuation des stéréotypes de genre toujours ancrés dans la société.

L'équipe de professionnels a la responsabilité de créer un environnement sain et équilibré, n'incitant pas à la conduite et au langage liés aux stéréotypes de genre.

• **Etablir une relation de confiance entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent**

Une fois admises, les familles sont reçues par la directrice. Un temps d'échanges autour du fonctionnement de la structure est réalisé par le biais du règlement intérieur et du projet éducatif. La Directrice prend le temps de faire visiter la structure. Ce rendez-vous initie le lien qui va se créer tout au long de l'accueil de l'enfant entre sa famille et les professionnels.

Ensuite, le moment est venu de préparer progressivement la séparation, la période d'adaptation réciproque est mise en place, elle se joue autour de trois acteurs :

- l'enfant,
- le parent,
- les professionnels.

Cette familiarisation a pour but d'apprendre à se connaître progressivement pour créer une relation de confiance, d'écoute et d'échange. Ce processus va s'instaurer et se poursuivre tout au long du parcours de l'enfant à la crèche, afin que se tissent des liens garants de son bien-être.



• Sensibiliser le jeune enfant à la nature

Accompagner l'enfant dans la découverte de la nature, c'est lui offrir des expériences ludiques, émotionnelles et sensorielles afin de créer des connexions positives qui lui donneront envie de prendre soin de son environnement. Le contact avec la nature stimule la créativité, libère les tensions et favorise le développement des compétences sociales. Il est donc essentiel de promouvoir cette « culture de la nature » dès le plus jeune âge.

L'équipe prépare des ateliers de mise en situation où l'enfant peut faire des découvertes et explorer librement. En nommant les éléments de la nature, les textures, les sensations et les couleurs, l'enfant va apprendre des mots, des quantités.

Par des activités ludiques avec des objets de récupération ou des éléments trouvés dans la nature tels que des marrons, des pommes de pin, des feuilles, les professionnels ont le désir de participer au respect de l'environnement.

Une attention particulière sera portée sur les aménagements extérieurs afin de permettre des espaces naturels d'exploration et de découverte.

II. 4.3 Favoriser la formation et le développement des compétences des professionnels de la petite enfance

La société et l'évolution des états d'esprits et des mœurs ont amené à repenser autrement la famille et sa structuration (divorce, concubinage, union libre, pacs, adoption, monoparentalité, homoparentalité, accueil des enfants porteur de handicap, ...).

Entre familles traditionnelles, familles recomposées, familles monoparentales, la place de l'enfant a beaucoup évolué au fil des années au sein de la société.

Aujourd'hui l'éclairage des neurosciences notamment sur le développement et le fonctionnement du cerveau, nous amène cependant à repenser les pratiques et les postures professionnelles.

Afin que les professionnels se sentent en capacité d'accueillir des jeunes enfants, des formations sont proposées. Celles-ci constituent un dispositif incontournable qui permet une évolution des pratiques professionnelles tout au long de la carrière.

Accueillir les envies et les émotions de l'enfant, dans le respect de la singularité de chacun, d'où l'importance de la formation des professionnels.

• Les formations individuelles

Chaque agent peut participer à des formations pour améliorer sa maîtrise du poste, mieux connaître la réglementation en cours, remettre à jour, améliorer ou adapter ses compétences ou évoluer dans ses missions.

• Les formations collectives

Dans le cadre du projet d'accueil porté par la structure, il est possible de prévoir des formations collectives dont l'objectif est de réunir l'équipe autour d'une thématique ou d'un projet commun.

• L'analyse des pratiques professionnelles

Depuis le 1er septembre 2021, l'article R2324-37 du Code de la Santé Publique rend obligatoire l'analyse des pratiques professionnelles dans les lieux d'accueil des jeunes enfants et fixe le cadre.

Chaque professionnel bénéficie d'un minimum annuel de 6 heures de séances d'analyse de pratiques professionnelles.

L'objectif de ces séances est de permettre aux professionnels de développer une pratique réflexive, en se donnant l'opportunité de réfléchir à plusieurs, à partir de situations professionnelles rencontrées dans la pratique quotidienne (en lien avec le travail en équipe, la prise en charge des enfants, l'accompagnement des parents, etc. ...).

Il s'agit donc pour les professionnels de :

- questionner et améliorer leurs pratiques ;
- mettre leurs pratiques à distance et prendre de la hauteur ;
- émettre des hypothèses de compréhension ;
- proposer des actions alternatives ;
- enrichir leurs pratiques de nouveaux outils.



III. Le projet accueil



III. 1

Les prestations
d'accueil et
modalités de la vie
au quotidien

Le projet d'accueil est axé sur un accueil de qualité entre les parents, l'enfant et l'équipe éducative.

Il vise au bon développement et à l'épanouissement des enfants qui nous sont confiés.

L'établissement est composé de deux unités et les enfants sont répartis en quatre sections par groupe d'âge homogène :

- 1. section bébés : de 10 semaines à 12 mois ;**
- 2. section bébés/moyens : de 12 à 18 mois ;**
- 3. section moyens : de 18 mois à 24 mois ;**
- 4. section grands : de 2 à 3 ans.**

L'établissement est agréé par la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse / Service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Les périodes d'ouverture :

du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

La capacité d'accueil (agrément modulé) :

de 7 h 30 à 8 h 30	40 places,
de 8 h 30 à 17 h 30	68 places,
de 17 h 30 à 18 h 30	40 places.

Le nombre d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115% de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation de la Présidente du Conseil Départemental sous réserve des conditions suivantes :

- 1. Le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100% de la capacité hebdomadaire d'accueil calculée selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.**
- 2. Les règles d'encadrement sont respectées au regard du nombre d'enfants effectivement accueillis à tout instant.**



III. 2

Le personnel

La Directrice, infirmière puéricultrice

La directrice a pour principales fonctions :

- de veiller au bon fonctionnement de la structure ;
- de veiller à la mise en œuvre et au bon fonctionnement du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- la gestion administrative, financière et budgétaire ;
- l'encadrement et la gestion des ressources humaines (recrutements, plannings...) ;
- de garantir les règles d'hygiène et de sécurité ;
- l'accueil et l'accompagnement des familles et de leurs enfants ;
- de veiller à l'éveil, l'épanouissement et à la santé des enfants accueillis ;
- de détecter et orienter les familles en situation de vulnérabilité.

En cas d'absence de la Directrice, la continuité de ces fonctions est assurée par les adjointes ou une personne présente dans l'établissement et relevant du 1° de l'article R. 2324-42 du Code de la Santé Publique, ou à défaut une personne relevant du 2° du même article et disposant d'une expérience professionnelle d'une année auprès de jeunes enfants. Le règlement de fonctionnement prévoit, en application du 2° de l'article R. 2324-30 du même code, les conditions dans lesquelles cette personne est désignée et les conditions de suppléance.

Les adjointes

La directrice est assistée par deux adjointes : une infirmière puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants.

Le personnel qualifié auprès des enfants

Il assure l'encadrement des enfants. Ce personnel est composé, d'une infirmière, d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'animateurs spécialisés de la petite enfance (selon la réglementation en vigueur).

L'infirmière

En collaboration avec la Directrice, et le Médecin référent, elle tient à jour :

- le dossier médical où sont transcrits le poids, la taille, les vaccinations. Les maladies et incidents sont notés sur le dossier ainsi que les visites médicales effectuées par le médecin ;
- le cahier où sont consignés les températures et les prises de doliprane ainsi que les problèmes médicaux du jour (transit, éruption...) nécessitant un appel aux parents.

Les Educateurs de Jeunes Enfants (EJE) :

Les EJE sont chargés d'encadrer et d'animer les équipes pour promouvoir des activités ludiques et d'éveil auprès des enfants. Ils participent à la prise en charge individuelle ou de groupes des enfants pendant les ateliers d'éveil qu'ils organisent. Ils participent à l'élaboration et au respect du projet pédagogique de l'établissement.

Les auxiliaires de puériculture :

Elles accueillent et accompagnent les familles. Elles assurent la surveillance, la sécurité, les soins d'hygiène de l'enfant et le guide vers l'autonomie. Elles participent au suivi de leur développement physique et psychoaffectif en favorisant un accueil individualisé.

Les animateurs spécialisés de la petite enfance

Ils assistent les auxiliaires de puériculture dans l'ensemble de leurs missions. ils participent également à l'hygiène quotidienne du matériel, des locaux et du linge.

La secrétaire

Elle finalise les contrats d'accueil définis entre la famille et la directrice. Elle assure toutes les missions liées à la facturation. Elle accompagne également la directrice dans les tâches administratives.

Les agents techniques

Ils sont chargés de réceptionner et répartir les repas. Ils assurent également l'hygiène quotidienne et régulière des locaux et du linge.

Les intervenants extérieurs

D'autres professionnels interviennent ponctuellement au sein de la crèche : médecin, psychologue, psychomotricien, sophrologue, musicien,

L'encadrement

En matière d'encadrement, les crèches collectives respectent les dispositions fixées aux articles R2324-42 à R2324-43-2.

Le personnel de l'établissement chargé de l'encadrement des enfants est constitué de manière à respecter les proportions suivantes en équivalent temps plein :

- pour 40% au moins de l'effectif, les personnes titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'Etat ou des psychomotriciens diplômés ;
- pour 60% au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement défini par le même arrêté ;
- la crèche assure la présence auprès des enfants effectivement accueillis d'un effectif de professionnel suffisant pour garantir :
 - 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas ;
 - 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

Les professionnels : un travail d'équipe

L'équipe de la crèche est constituée de personnels de formation et de parcours professionnels différents. Cette diversité contribue à la richesse et à la qualité du travail auprès de l'enfant et de sa famille.

L'équipe s'engage à :

- respecter le projet d'établissement ;
- s'assurer du bon fonctionnement quotidien de la crèche ;
- respecter l'éducation des parents sans émettre de jugement de valeurs.

Pour faire exister ce travail en équipe, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- des réunions mensuelles de section ;
- des réunions d'analyse de pratiques professionnelles avec une psychologue ont lieu tous les deux mois pour chaque section ;
- des fiches de poste permettent de définir les missions de chaque professionnel ;
- un planning du personnel est affiché avec des horaires attribuées à chaque professionnel ;
- un cahier de section à destination des professionnels est disponible dans chaque groupe ;
- un cahier de transmissions ;
- des fiches de suivis (surveillance de sieste, protocoles, traçabilité des changes, traçabilité du lait maternel) ;
- des transmissions orales se font tout au long de la journée et au fur et à mesure de l'arrivée des professionnels ;
- l'investissement dans des projets.

Organisation du personnel lors de sortie

Les sorties nécessitent l'accompagnement d'un adulte pour deux enfants.

Le groupe sera toujours encadré par un professionnel diplômé (auxiliaire de puériculture ou éducatrice de jeunes enfants).

Seuls les enfants dont les parents ont signé à l'admission l'autorisation de sortie, pourront bénéficier des sorties organisées par l'établissement.

Un protocole a été établi et détaille les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement (différents trajets tracés sur le plan de la ville, pochette de premier secours, gilet jaune pour les enfants et le personnel, portable pour être joignable...).

La liste du personnel et des enfants sortants sont notifiés à la direction.

Intégration et suivi des stagiaires

La structure accueille régulièrement des stagiaires issus de différents cursus de la petite enfance :

Auxiliaire de puériculture, CAP accompagnant éducatif petite enfance, Educateur de Jeunes Enfants (EJE), Bac pro, mais aussi des élèves de 3^{ème}, des étudiants orthophonistes et des personnes en réorientation professionnelle durant l'année.

L'EJE de la structure est référent de l'accueil des stagiaires. Avant le début du stage, l'élève est invité à se présenter sur la structure afin de lui expliquer le déroulement de son stage.

Un livret d'accueil est remis au stagiaire dans lequel est décrit le fonctionnement général de la crèche, le rappel des horaires du stage, le nom de la référente tutrice, ...

Le stagiaire doit signer une charte dans laquelle il s'engage à respecter une discrétion professionnelle. Une affiche est mise en place sur la porte de la section (à côté de celle de l'équipe du jour) pour signifier sa présence ainsi que le prénom du stagiaire.

C'est pour les professionnels, l'occasion de transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques au travers des questionnements des stagiaires.

Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptés comme personne supplémentaire dans le taux d'encadrement. Ils ont des périodes d'observation et sont amenées également à participer à la vie quotidienne de la crèche, toujours encadrées par un professionnel.



III. 3

La place des parents

La relation parents – professionnels : « Crèche lieu d'écoute, lieu ressources »

Afin de permettre à l'enfant de grandir sereinement et de s'épanouir, l'équipe travaille en collaboration avec les familles.

Ceci se traduit par des échanges réguliers. L'équipe souhaite que les parents prennent part à la vie de la structure. Ils peuvent être sollicités à différents moments : ateliers, sorties, fêtes, journées portes ouvertes, ...

Afin de renforcer ce lien l'équipe propose également aux parents qui le souhaitent de partager des temps créatifs autour d'une de leur passion ou de leur savoir-faire (musique, peinture...).

Les professionnels souhaitent associer les parents à la vie de la structure, en leur permettant d'être informés par tous les moyens de communication : panneaux d'informations, panneaux photos, site internet « toutemonannée.com », ...

Les familles qui ressentent le besoin d'échanger, de partager autour d'une thématique particulière ont la possibilité de rencontrer une professionnelle de la structure ou la psychologue intervenante.

Des temps d'échanges collectifs peuvent être organisés selon les sujets qui intéressent et à la demande des familles.

L'équipe met tout en œuvre pour établir une relation de confiance avec les parents. Un partenariat est nécessaire afin de trouver un bon équilibre pour l'enfant en tenant compte des habitudes de la maison et de la vie en collectivité.



III. 4

Les intervenants extérieurs

La crèche propose régulièrement des intervenants extérieurs au cours de l'année.

Voici quelques exemples d'intervenants :

la psychologue intervient auprès des équipes avec des temps d'analyses des pratiques professionnelles ainsi que dans le cadre du soutien à la parentalité, pour toutes demandes et répondre aux questions des familles ;

un intervenant musical (multi-instrumentiste) découverte de différents instruments flûte, clarinette, harmonica, saxophone, ukulélé tambour ..., spectacles interactifs, mise en scène et donne vie aux différents instruments, présent une fois par mois dans chaque section ;

une intervenante en éveil corporel (professeure Méthode Alexander) travaille sur la prise de conscience du corps par le mouvement, des rituels, par la danse, etc..., présente une fois par mois dans chaque section ;

une intervenante en art thérapie propose des ateliers de manipulation d'argile une fois par mois dans la moyenne et grande section.



III. 5

Le déroulé
de la période
de familiarisation

.....

Le temps de familiarisation ou d'adaptation commence lors du premier contact avec la crèche : les familles sont invitées à visiter les locaux et rencontrer les équipes lors des soirées portes ouvertes.

L'objectif de ce premier contact est d'instaurer une relation de confiance. Il permet également de répondre à leurs interrogations et leurs craintes tout en les rassurant.

La familiarisation est individualisée et personnalisée. Deux référentes par enfant sont proposées pour l'accompagner sur cette période avec pour objectif son bien-être et celui de ses parents.

L'adaptation passe par la découverte du rythme de l'enfant, de ses habitudes, de l'attente des familles. Elle permet de faire mutuellement connaissance et de créer progressivement une relation de confiance.

L'équipe présente le déroulement d'une journée ainsi que ses pratiques au quotidien après des enfants. Elle se rend disponible, accueillante et bienveillante.

L'adaptation est organisée avant l'admission et planifiée en concertation avec les parents par l'éducatrice de jeunes enfants, référente de la section.

Elle se déroule généralement sur cinq jours et peut être prolongée si nécessaire.

Le premier jour d'adaptation il est demandé aux parents de rester avec l'enfant. C'est un moment d'échanges et de communication autour de l'enfant et de son histoire personnelle et familiale, de ses habitudes de vie. Une fiche d'adaptation est mise en place pour y retranscrire les habitudes alimentaires, d'endormissement, de soins et de jeux de l'enfant.

Par la suite l'enfant est progressivement amené à rester seul à la crèche sur des temps d'éveils puis associés à un repas ou une sieste.

Le dernier jour qui clôture l'adaptation est semblable à une journée type : temps d'éveil, repas, sieste et goûter.

Pendant la semaine d'adaptation l'enfant fait connaissance de tous les professionnels de la section qui seront amenés à s'occuper de lui.

Une bonne adaptation est conditionnée par la cohésion d'équipe, le dialogue entre les parents et les professionnels et l'échange mutuel d'informations sur l'enfant.



III. 5.1 L'accueil au quotidien et les transmissions

L'accueil du matin :



Avant l'arrivée des enfants, des professionnels sont présents dès 7 h 15 afin d'aménager l'espace et d'installer des jeux.

De 7 h 30 à 8 h 00, l'accueil des enfants de la section des grands et des moyens se fait dans le même espace (salle d'accueil des grands). Il en est de même pour les bébés et petits moyens où l'accueil se fait dans la section des bébés.

A partir de 8 h 00, les enfants sont accueillis dans leur section respective.

Dans chaque section un panneau d'affichage permet de présenter des photos des professionnels présents permettant ainsi à l'enfant et son parent de prendre connaissance des personnes qui vont les accueillir.

Lors de l'accueil le parent est invité à rentrer et prendre le temps nécessaire pour accompagner son enfant. Ce temps permet à l'enfant de pouvoir se détacher en douceur de son parent, de lui dire au revoir et de commencer, le plus sereinement possible sa journée.

Une professionnelle se rend toujours disponible pour ce moment.

Les informations transmises par le parent sont écrites sur le cahier de transmissions de la section. Elles sont indispensables pour assurer la prise en charge de l'enfant tout au long de la journée.

Lors de ce temps d'échanges, les parents peuvent informer les professionnels de la crèche des difficultés rencontrées à la maison qui pourraient avoir un impact sur le comportement ou les progrès de l'enfant à la crèche.

Les transmissions en crèche sont des moments importants pour établir une relation de confiance entre les parents et les professionnels de la crèche.

Dans chaque section l'enfant possède un petit casier ou panier personnalisé où sont entreposés ses affaires dont il aura besoin au cours de la journée (doudou, tétine, rechanges, ...).

Afin que les conditions d'accueil ne soient pas trop bruyantes, les professionnels proposent à des petits groupes d'enfants d'investir d'autres pièces.

L'accueil du matin se termine à 9 h 30.

• Les retrouvailles

Les parents peuvent venir récupérer leur enfant à partir de 16 h 30. C'est le moment des retrouvailles. Les parents sont accueillis dans la section respective de leur enfant puis de 17 h 30 à 18 h 30, l'accueil est identique à celui du matin.

Tout comme lors de l'arrivée, une professionnelle est présente pour accueillir le parent et lui transmettre les informations sur la journée de son enfant : activités, alimentation, sommeil, transit, comportement, état émotionnel...

Les professionnels de la crèche peuvent également informer les parents des progrès de l'enfant en termes de socialisation, de communication, de motricité fine, parler de sa curiosité ou encore de son autonomie.

Lors de l'accueil du matin et des retrouvailles, les frères et sœurs de l'enfant sont autorisés à rentrer dans l'espace de vie et restent sous la surveillance et la responsabilité de leur parent.

III. 5.2 Le déroulé d'une journée type

Un cadre sécurisant, repérable pour l'enfant et respectant son rythme favorise son autonomie et anticipe les différents temps de la journée qui sont adaptés en fonction de la vie de chaque section.

Pour créer un climat de sécurité pour les enfants, il est indispensable de leur proposer des repères, pour leur permettre d'identifier le moment de la journée. Rien n'est laissé au hasard, tout est organisé et expliqué aux enfants.

Les actions répétées créent ces repères. Les rituels et la routine sont nécessaires dans la représentation du temps qui passe.

JOURNÉE TYPE

7h30 à 9h30

accueil progressif des enfants et de leur famille -
Jeux libres.

9h30

regroupement, chansons, comptines.

9h50 à 10h25

temps d'éveil et de jeux,
ateliers, activités libres ou guidées, sorties.

10h30 à 11h00

temps de jeux extérieurs.
Puis transition avec les temps d'éveil et de jeux,
pour repérer le temps du repas, avec passage aux
toilettes et le rituel du lavage des mains.

11h00

temps du repas.
Transition avec le temps du repas, par le lavage du
visage et des mains

12h00 à 15h00

temps de repos,
rituel d'endormissement collectif calme (ber-
ceuses, histoire...). La sieste est commune, mais
le réveil se fait de manière échelonnée en fonc-
tion des besoins de sommeil de chacun,
les enfants se retrouvent autour de jeux calmes
leur permettant de se réveiller progressivement,
le coucher est proposé de manière individuelle
aux bébés, en fonction de leur rythme physiolo-
gique.

15h30

goûter.

16h30 à 18h30

fin de journée,
temps de jeux libres,
accueil échelonné des parents,
transmissions du soir,
départ.





III. 6

Les besoins
au quotidien
du jeune enfant

L'alimentation

Les repas sont préparés et livrés selon des règles d'hygiène bien précises, en liaison chaude. Ils sont élaborés en respectant les règles diététiques des différentes tranches d'âges. De plus un cahier des charges détaillé, établi par la Ville de Pernes-Les-Fontaines, permet de mettre en avant la qualité des aliments dont un plat ou un aliment bio.

Un des objectifs de la crèche est de pouvoir offrir une alimentation saine aux enfants tout en s'inscrivant dans une démarche de « développement durable », en utilisant des produits frais et de saison et en favorisant un approvisionnement auprès des fournisseurs locaux.

Les menus sont composés avec un élément issu de l'agriculture biologique et favorisant les producteurs locaux, les saisons et en interdisant tous les produits industriels et de l'agroalimentaire. Ils sont élaborés sur 4 semaines, cela permet une diversité des repas et un roulement au niveau des protéines avec jour végétarien dans la semaine. Les menus sont affichés dans le hall d'entrée du haut et du bas.

Les parents devront signaler tout régime alimentaire particulier lié à une pathologie et fournir la prescription médicale qui fera l'objet d'un protocole.

Le repas : un temps de convivialité

Les temps de repas sont considérés comme des moments de plaisir, de découvertes et d'échanges.

Les objectifs sur les temps de repas sont les suivants

- accompagner l'enfant à partager un temps de repas avec d'autres enfants pour l'amener à vivre un instant de convivialité et de plaisir ;
- favoriser l'autonomie et l'expression de l'enfant ;
- découvrir différents saveurs et senteurs dans le but de développer le goût et l'odorat ;
- respecter l'appétit de l'enfant ;
- respecter le rythme et les régimes alimentaires de l'enfant.

Auprès des bébés

- lorsque l'enfant arrive à la crèche le matin, il doit avoir bu son biberon. Il est en effet préférable que l'enfant partage ce moment avec l'un de ses parents avant d'être confié aux professionnels ;
- la préparation des biberons pour la journée est faite le matin par la professionnelle d'ouverture ;
- pour les enfants allaités, il est possible d'amener du lait maternel à la crèche dans la mesure où les conditions d'hygiène et de transport sont respectées. Un protocole à ce sujet est distribué aux parents concernés ;
- les biberons peuvent être donnés au bras dans un fauteuil d'allaitement ou dans un transat selon les habitudes de l'enfant. C'est une information indispensable à recueillir auprès du parent conditionnant ainsi le bien-être du bébé et la bonne prise de son biberon ;
- après réception, les repas sont stockés dans une armoire

Auprès des plus grands

- les enfants déjeunent à 11 h 00 ;
- avant le repas ils sont invités à venir se laver les mains ;
- les enfants sont installés sur des petites chaises autour d'une table favorisant ainsi la convivialité ;
- l'accompagnement des repas se fait par un adulte par table de 4 ou 6 enfants selon leur degré d'autonomie ;
- l'adulte est toujours installé à la hauteur de l'enfant assis ;
- le repas est servi par les professionnels ;
- il peut être proposé dans une assiette plateau, de l'entrée au dessert, jusqu'au pain. Dans ce cas, l'enfant commence par ce qu'il lui fait plaisir ;
- l'enfant a à sa disposition une cuillère et une fourchette. La découverte avec les doigts peut être encouragée car elle fait partie d'une étape indispensable vers l'autonomie alimentaire ;

chaude. Une professionnelle s'occupe de préparer les assiettes en prenant compte des habitudes alimentaires de chaque enfant ;

- dans la section des bébés, le repas débute à 11 h 00 et peut s'étendre jusqu'à 13 h 00. De manière générale le repas est servi en priorisant les enfants qui ont mangé le plus tôt le matin ;
- les bébés sont pris en charge de manière individuelle. Ils sont installés dans un transat dans un coin de la salle de vie, dédié au repas ;
- en attendant leur « tour » les autres enfants de la section sont sous la surveillance d'une professionnelle « phare ». Le fait de désigner une personne qui occupent des enfants n'ayant pas encore mangé permet d'avoir un temps de repas plus calme et apaisé ;
- à partir du moment où l'enfant s'assoit seul, qu'il commence à vouloir participer activement au repas, il est installé à table sur une chaise adaptée à son âge ;
- il est toujours accompagné d'un adulte, installé à sa hauteur ;
- une cuillère est proposée à l'enfant qui commence à manger seul et s'il le souhaite l'adulte l'accompagne à l'aide d'une autre cuillère ;
- au départ l'enfant peut jouer avec la cuillère. Au fur et à mesure qu'il va observer la professionnelle avec la cuillère, il va comprendre sa fonction, adopter son geste et mettre à son tour sa propre cuillère en bouche ;
- durant le temps du repas, la professionnelle va pouvoir verbaliser certaines notions à l'enfant : c'est chaud, c'est froid, c'est mou, ça colle... ;
- le repas devient alors un véritable moment d'échange et de découverte ;
- les aliments nouveaux sont d'abord introduits à la maison par les parents avant d'être proposés à la crèche. Les professionnels tiennent à jour un tableau de diversification alimentaire pour chaque enfant où sont notés les nouveaux aliments introduits ;
- à la fin du repas, tout comme dans les autres sections, le lavage du visage et de mains se fait avec un gant mouillé avec l'adhésion de l'enfant. Cette action est toujours verbalisée par la professionnelle.

- l'enfant est amené à découvrir le nom de certains aliments, l'odeur, la saveur, la texture et la couleur ;
- l'enfant apprend peu à peu à dire « merci » « s'il te plaît », à attendre d'être servi et à en laisser pour les autres ;
- les professionnels proposent aux enfants de goûter sans jamais les forcer ;
- à la fin du repas, le lavage du visage et des mains se fait avec un gant humide et dans la mesure du possible avec l'adhésion et la participation de l'enfant ;
- les enfants déposent ensuite leurs gant et bavoir dans une corbeille ;
- ils rejoignent ensuite par petits groupes l'espace aménagé pour un temps calme avant la sieste.



Le goûter :

- le goûter à lieu entre 15 h 15 et 15 h 45 selon les sections ;
- il est préparé au préalable par les professionnels ;
- le temps de goûter est l'occasion de fêter les anniversaires des enfants. Les parents sont alors sollicités en amont pour amener un gâteau industriel à partager ;
 - l'équipe ne s'inquiète pas lorsqu'un enfant ne mange pas. Les enfants n'ont pas les mêmes besoins et il est important de leur faire confiance. Cependant si la situation se prolonge et qu'elle a une répercussion sur le poids et le comportement de l'enfant, une concertation avec les parents est nécessaire ;
 - le repas et le goûter pris par l'enfant sont notés sur le cahier de transmissions et verbalisés aux parents le soir.

Le sommeil

Dormir est un besoin vital. Il est essentiel chez le jeune enfant car il est réparateur, autant que constructeur.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil.

Les objectifs sur les temps de sommeil sont les suivants

- répondre à un besoin vital ;
 - permettre une récupération physique et psychique ;
 - respecter le rythme et les habitudes de chaque enfant (rituels d'endormissement) ;
 - aménager un lieu sécurisant pour favoriser l'endormissement.



Dans la section des bébés

- dans cette section il n'y pas d'horaires de sieste imposés. Les enfants sont couchés en fonction de leurs besoins ;
- il est important de prendre en compte les transmissions des parents à l'arrivée de l'enfant afin de suivre son rythme et ses besoins ;
- la connaissance des signes de fatigue ainsi que les rituels d'endormissement de l'enfant aident les professionnels à l'accompagner tout au long de la journée ;
- la section est équipée de deux dortoirs avec des lits à barreaux ;
- sur la porte de chaque chambre un plan fait apparaître les lits où sont notés le prénom des enfants ;
- le moment du coucher est un moment privilégié entre l'enfant et la professionnelle, il est souvent précédé d'un soin (change de la couche, soin de nez...);
- en fonction de l'habitude de l'enfant, il est installé dans une turbulette. Une musique douce peut aider à l'endormissement ;
- une professionnelle se rend toujours disponible lors de l'endormissement si l'enfant manifeste le besoin (besoin d'être bercé dans les bras, dans le lit, dans une poussette) ;
- l'équipe se donne ainsi les moyens pour permettre à l'enfant de s'endormir dans les meilleures conditions que possible ;
- l'heure d'endormissement des enfants est retranscrite sur la feuille de transmissions ;
- chacun des deux dortoirs est équipé d'un baby phone permettant d'entendre les pleurs éventuels est d'intervenir ainsi rapidement ;
- les professionnels doivent se rendre régulièrement dans les dortoirs pour s'assurer que les enfants vont bien et remplir la feuille de surveillance des siestes.

Dans la section des plus grands

- pour les plus grands, les dortoirs sont aménagés avec des lits couchettes hormis chez les bébés moyens où il y a des lits à barreaux ;
- dans la mesure du possible chaque enfant à son lit qui reste au même endroit afin d'offrir à l'enfant des repères habituels ;
- de manière générale les enfants sont couchés après le repas, soit entre 12 h 00 et 12 h 30 ;
- avant le coucher, les enfants les plus autonomes sont amenés à se déshabiller et à disposer leurs vêtements dans une petite panier personnalisée. Ils sont ensuite invités à venir changer leur couche où aller aux toilettes pour les enfants qui en font la demande ;
- un petit temps calme précède toujours la sieste (lecture, chansons...);
- les enfants rejoignent ensuite par petit groupe le dortoir accompagnés d'une professionnelle ;
- les réveils se font de manière échelonnée, la présence de l'adulte dans le dortoir contribue au respect du sommeil de chacun ;
- les temps de sieste est noté sur la feuille de transmission ;
- dans chaque section, une professionnelle est présente pendant le temps de sieste ce qui permet de rassurer les enfants et de les accompagner dans l'endormissement ;
- une sieste peut également être proposée le matin pour les enfants qui en éprouvent le besoin ;
- pour que les temps d'endormissement et de réveils soient les plus paisibles, l'équipe a pour objectif : d'assurer une présence calme et sécurisante ; d'aider l'enfant à trouver son sommeil par des câlins, des bercements ; d'observer les signes de fatigue de l'enfant ; de ne pas réveiller l'enfant ; de laisser l'enfant se réveiller en douceur.

Le doudou

Le doudou est défini comme un objet transitionnel faisant le lien entre la maison et la crèche. L'équipe conseille d'amener un objet qui peut être un doudou, un linge, un vêtement que l'enfant affectionne.

L'objet transitionnel a plusieurs rôles :

- il participe au développement de l'enfant en l'aidant à se séparer de son environnement familial et à s'individualiser (prise de conscience de son existence en tant que personne différente de la mère) ;
- il permet de lutter contre l'angoisse, en tant que substitut maternel, cet objet aide à dominer et maîtriser ses sentiments, à décharger un état de tension.

L'équipe encourage l'enfant à se détacher progressivement de son objet transitionnel en l'invitant à le déposer à son arrivée et pendant les temps d'activité. Il est donné lors des temps de sieste mais reste tout de même à disposition de l'enfant lorsqu'il en ressent le besoin.



Les soins corporels

L'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne. Elle participe à la relation adulte/enfants.

- **l'hygiène des mains** : à la crèche, l'enfant apprend à se laver les mains avant et après le repas ou plus en fonction des activités ainsi qu'à nettoyer son visage après manger ;
- **le change** : le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé... ;
- **la propreté** : l'acquisition de la propreté est une période importante dans l'évolution de l'enfant à partir de 18 mois et suscite de nombreux questionnements de la part des parents.



La collaboration avec les parents est importante afin de créer une cohérence entre ce qui est proposé à l'enfant à la maison et ce qui est mis en place à la crèche par les professionnels. L'accompagnement peut se faire lorsque l'enfant a acquis sa maturation neuromusculaire (ouvrir et fermer ses sphincters), intellectuelle et affective. L'enfant doit avoir une part active et volontaire dans cet apprentissage.

Afin d'accompagner au mieux l'enfant dans sa transition vers la propreté, l'équipe privilégie :

- de ne pas forcer l'enfant à aller aux toilettes mais plutôt de lui proposer ;
- de lui laisser le choix de garder sa couche ou non ;
- d'attendre que l'enfant manifeste son désir d'aller aux toilettes de manière consciente lorsqu'il est prêt psychologiquement ;
- de veiller à ce que cette étape de développement se passe sans pression, en accompagnant l'enfant et en dédramatisant les « petits accidents ».

L'éveil

« L'enfant existe par le jeu, il ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue. » Jean Epstein – psychosociologue.

Dès la naissance, le jeu est essentiel pour l'épanouissement sensoriel, psychique et moteur du tout petit. Le bébé prend progressivement conscience de son corps, tout est prétexte à explorer, toucher, manipuler, sucer.

Dans la section des bébés, l'équipe privilégie la motricité libre. L'enfant est installé sur un tapis, sur le dos, libre de ses mouvements, lui laissant la possibilité d'évoluer à son rythme sous le regard bienveillant du professionnel. Des jouets adaptés sont mis à disposition dans son environnement.

En fonction des observations des professionnels, des activités adaptées à l'âge et au développement de l'enfant sont proposées. Au travers de temps de jeux libres et des activités dirigées, l'enfant se construit.



Le temps de jeux libres : le jeu libre se définit comme une activité autonome, les professionnels permettent à l'enfant de jouer seul ou avec ses camarades. Des jeux sont mis à disposition de l'enfant auxquels il a accès librement sans l'intervention de l'adulte qui reste tout de même disponible (jeu de dinette, temps à l'extérieur, objets variés, ...).

Les temps de jeux libres permettent de favoriser l'autonomie de l'enfant dans le choix du jeu, de permettre des interactions entre les enfants, de laisser libre cours à l'imagination, à la créativité et à l'inventivité.

Les activités dirigées : les activités sont organisées par l'équipe et pensées en fonction des besoins de l'enfant. L'enfant est libre de participer ou non à l'activité proposée. Des limites et des règles sont fixées lors de ces activités permettant à l'enfant de se structurer et de sociabiliser.

Les activités proposées peuvent être :

- des activités motrices (psychomotricité, relaxation) ;
- des activités sensorielles (peinture, pâte à modeler, éveil musical) ;
- des activités cognitives (puzzle, lecture, jeux de société).

Ces temps d'activités permettent de partager un moment de plaisir, de créer un lien entre le professionnel et l'enfant, de favoriser l'autonomie et la communication et de développer la créativité.

Des ateliers d'expression corporelle sont proposés une fois par mois pour toutes les sections. Ils sont animés par une psychomotricienne. Ils permettent de favoriser la découverte du corps.

Des ateliers culturels et artistiques sont mis en place. Un intervenant musique propose aux enfants de chaque groupe de découvrir des instruments au travers de comptines. Cela permet l'éveil du sens musical, l'écoute, le rythme. L'apprentissage de comptines enrichit le vocabulaire de l'enfant. Une art-thérapeute propose des ateliers autour de la manipulation d'argile. Cela permet à l'enfant de découvrir les sens, s'amuser, créer, d'exprimer de façon non verbale ses émotions et de favoriser sa concentration. Certaines activités peuvent se faire en dehors de la structure, c'est le cas des sorties à la médiathèque et des sorties en poussette durant les beaux jours.



La communication

Elle permet d'établir une relation avec autrui, de transmettre des informations et d'en recevoir.

Auprès des enfants

La communication se fait en se mettant à hauteur de l'enfant. Elle doit être adaptée à son âge. Elle peut être à la fois verbale, corporelle, visuelle et émotionnelle. L'équipe est attentive au vocabulaire et au ton employé.

Afin de privilégier une communication bienveillante, il est important d'établir une communication positive, de mettre des mots sur ce que vit l'enfant, de connaître l'enfant et de l'observer.

Auprès des familles

La communication avec la famille est primordiale pour la bonne prise en charge de l'enfant. Elle se fait en priorité au travers des transmissions le matin et le soir où il y a un véritable échange entre la professionnelle qui accueille l'enfant et le parent. Elle peut se faire également par l'intermédiaire des panneaux d'affichages, des courriers et du site « toute mon année.com ».

Au sein de l'équipe

La communication au sein de l'équipe est primordiale afin d'évoluer dans un sens commun. Elle s'effectue continuellement durant la journée. Des temps de réunions d'équipe sans la présence des enfants ont lieu ponctuellement afin d'échanger sur les pratiques professionnelles et l'organisation générale.

L'observation

Elle permet de mieux connaître et prendre en considération l'enfant afin de mieux le comprendre. L'observation est une démarche ouverte, dynamique que l'on fait au quotidien de l'enfant. Elle peut être axée sur la façon dont l'enfant interagit avec un autre enfant, avec un professionnel, avec son parent pendant l'accueil et durant les temps forts de la journée (activités, repas, sommeil). En fonction de l'observation, l'équipe adapte sa façon d'être et de faire auprès de l'enfant et répond ainsi à ses besoins.

La verbalisation

L'équipe verbalise toujours à l'enfant ce qu'elle est en train de faire et ce qu'il va se passer pour lui (lors d'un soin ou d'un changement de pièce par exemple). Cela favorise un sentiment de sécurité et de compréhension. Il en est de même pour les tout-petits. Même s'ils ne verbalisent pas encore, les bébés comprennent lorsqu'on leur parle.

En conclusion...

L'équipe accompagne les enfants pendant leurs premiers mois et leurs premières années de vie, veillent à leur bien-être, à leur éveil, à la continuité entre l'éducation des parents et celle qu'ils reçoivent à la crèche. Ainsi est créée une relation de confiance avec les parents qui deviendront de véritables partenaires, en prenant en compte les besoins de tous.



Projet 2024-2026 d'établissement

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
Espace les Pitchounets

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
Espace "Les Pitchounets"
175 avenue de la Croix couverte
84210 Pernes-les-Fontaines
04 90 66 40 90 - creche@perneslesfontaines.fr

MAIRIE DE PERNES-LES-FONTAINES
Place Aristide Briand
84210 Pernes-les-Fontaines
04 90 61 45 00
www.perneslesfontaines.fr

